Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601899-20251211-2025_63-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025/63

Date de convocation :
05 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*1*
Absents excusés :	*-*

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :
Mme MOUELO Valérie donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.

Mme VÉRA Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Avenant n°2 & 3 – Construction d'une MAM – lot 2 LE HO.

VU la délibération n°20241008 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la MAM,

Monsieur Le Maire précise aux membres de l'assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°02 & 03 de l'entreprise LE HO suite à l'ajustement de l'altimétrie du bâtiment.

Monsieur Le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°01 dont les prestations de base sont modifiées comme suit :

Lot	Entreprise	Montant de base HT avant avenant	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Nouveau Montant HT
2	LE HO	89 285.76€	1 824.23€	2 451.00€	7 695.00€	101 255.99€

Le conseil municipal propose de bloquer les honoraires du cabinet sur la totalité des avenants 2 et 3 en lien avec sa responsabilité dans le cadre de la mauvaise implantation et l'erreur d'altimétrie du bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 & 3
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

ADOPTÉ : à 11 voix pour

à 2 voix contre (Mme Aurélie VERA & M. Stéphane LE CALLONNEC)

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac